

Cette Charte a été adoptée par le Conseil général des Yvelines le 8 juillet 2011.

Son champ d'application concerne :

- les accords de coopération décentralisée du Département des Yvelines.
- les partenariats du Département des Yvelines avec les acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.

Le suivi de la Charte est confié à un Comité informel représentant la diversité des acteurs de la coopération internationale en Yvelines.



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale

Contacts

Adresse postale : Hôtel du Département
Mission Coopération internationale
2 place André Mignot
78000 VERSAILLES (France)

Adresse mail : coopinter@yvelines.fr

Téléphone : (+33) 1 39 07 79 94

Site internet : www.yvelines.fr



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

YVELINES, PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT

1- Connaître l'environnement

L'environnement du projet aura un impact décisif sur son déroulement : il faut connaître le contexte et tenir à jour une cartographie des acteurs.

2- Clarifier le besoin

Un besoin n'est pas une donnée préalable : il doit être le fruit d'une construction collective et ouverte et cibler précisément les demandes formulées.

3- Proposer un service

Les infrastructures n'ont d'utilité que pour un service à rendre : la conception du projet doit porter plus d'attention aux modalités de fonctionnement qu'à l'investissement.

4- Adapter la réponse

Il y a plusieurs réponses possibles à un besoin : toutes les options doivent être examinées avant de déterminer le contenu d'un projet.

5- Partager les responsabilités

La conduite du projet implique la participation de plusieurs acteurs : un partage clair des responsabilités est nécessaire avant le démarrage du projet.

6- S'appuyer sur les ressources humaines

Les ressources humaines sont le moteur du bon déroulement du projet : les enrichir est un facteur de pérennité.

7- Respecter les autorités

Le développement local passe par des autorités locales légitimes : c'est aussi le rôle de la solidarité internationale que de les reconnaître voire de les renforcer.

8- Savoir innover

Le projet est un facteur de développement durable : sous couvert de répondre à un besoin, il peut être l'occasion d'introduire des pratiques innovantes.

9- Renforcer l'impact local

Le projet est un acteur de la vie locale : pour faciliter son appropriation, il faut encourager les retombées locales.

10- Réunir les conditions préalables

La précipitation nuit à la qualité des projets : il faut établir des conditions préalables et laisser l'initiative du démarrage des projets à ceux qui devront en assurer la conduite.

11- Gérer avec rigueur

Réunir les financements nécessaires crée des obligations : la réussite du projet exige une gestion saine, transparente et équilibrée en particulier sur le plan financier.

12- Valider la pérennité

L'achèvement du projet n'est pas une fin en soi : il faut soutenir l'intérêt durable et la motivation des bénéficiaires pour la production du service.